

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE

DEPARTEMENT
HERAULT

**DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ARRONDISSEMENT
LODEVE

Séance du 7 Mars 2022

Commune de
PAULHAN

N° 2022/03/03

Date de la convocation	28 /02/2022
	Votes : 23
Présents : 19	Pour : 23
Absents : 04	Contre : 0
Représentés : 04	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux et le sept Mars,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni à la salle des Fêtes, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, RICARD Christine, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, GAUBERT Guy, GUERIN Grégory, BOUISSON Mylène, GASC Carine, JAURION Léon, LABORDA Véronique, CAPELLE Laetitia, LAMBERT Marcel, RODES Magali, DJUROVIC Aleksandra, ROIG José, GARIN-MICHAUD Gérard.

Etaient Absents : MM. GASC Georges, BIROUSTE Pascal, SEBASTIAN David, JAM Thierry.

Procurations : - Mme LAMBERT Véronique à Mme GAVINET Isabelle

- Mme AMMARI Hanane à Mr VALERO Claude
- Mme HEREDIA Fabienne à Mme DJUROVIC Aleksandra
- Mr NOUGOUM Mohamed à Mr GARIN-MICHAUD Gérard

Objet : Développement économique – Attribution d'une aide à la location en faveur de l'implantation d'un commerce dans le centre-ville de Paulhan et approbation d'une convention

Madame Catherine HOURADOU a présenté un projet de création d'une activité de salon de thé, saladerie, petite restauration « la Cigale » situé dans le centre-ville de

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20220307-2022-03-03-DE
Date de télétransmission : 10/03/2022
Date de réception préfecture : 10/03/2022

PAULHAN. Cette activité sera exercée sous le régime de la SASU. Elle a été accompagnée par la boutique de gestion.

En application du règlement d'attribution des aides à la location, le loyer annuel de ce local s'élevant à 4 560 euros HT, l'aide à la location attribuée par la Communauté de communes du Clermontais et la commune de PAULHAN s'élèvera à un montant maximum de 912 euros annuel HT soit 1824 euros sur deux ans dans la limite des fonds inscrits aux Budgets de la Communauté de communes du Clermontais et de la Commune pour l'année en cours.

L'aide à la location est attribuée selon la répartition ci-dessous :

Montant maximum de l'aide à la location sur 2 ans	Montant d'intervention de la Commune	Montant d'intervention de la Communauté de communes du Clermontais
1824 €	547 € (30%)	1277 € (70%)

Le projet de convention présenté en annexe a pour objet de préciser les modalités d'attribution de cette aide.

Où l'exposé de son Président,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve l'attribution au profit de Madame Catherine HOURADOU « la Cigale » d'une aide à la location d'un montant de 547,00 €,
- Approuve la signature de la convention telle que présentée en annexe,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à accomplir toutes les démarches administratives relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire
Claude VALERO



Le Maire :
-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Affiché le :
Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20220307-2022-03-03-DE
Date de télétransmission : 10/03/2022
Date de réception préfecture : 10/03/2022